



## LE CHIFFRE

# 10 milliards d'euros

**C'est le montant placé dans des conventions de fiducie par les entreprises françaises**, selon l'Association française des fiduciaires. Et pourtant, l'instrument est tout neuf en France. Plus connu sous le nom de « trust fund » dans les pays anglo-saxons, il a

été créé dans l'Hexagone par une loi de 2007 et les premières fiducies sont apparues en 2009. Garantie de financement, protection des créanciers contre la défaillance, gestion d'un bien... Les applications sont multiples. L'entreprise constituante transfère la propriété d'un bien dans la fiducie (immeubles, actions, brevets...) pour une période donnée. Le fiduciaire gère ce bien au profit d'un bénéficiaire déterminé dans le contrat. Sur les 477 fiducies constituées en France, 55 % ont servi au financement d'entreprises. ■ ARNAUD DUMAS